

40 000 familles bénéficient de l'aide et accompagnement à domicile des Caf

Datum 8.10.2026
Subjekt CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
Region Francúzsko
Kategorie Spoločnosť a životný štýl, Sociálne služby, Štátne inštitúcie

Lors d'une naissance, une séparation, une maladie, un déménagement, les parents peuvent avoir besoin d'un coup de main ponctuel à la maison pour trouver leurs marques. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile, soutenues par les Caf, peuvent être une solution. Qui peut la demander ? Quelles sont les démarches ? Toutes les informations sont sur [caf.fr](https://www.caf.fr) : Parents : tout savoir sur l'aide et l'accompagnement à domicile !

Qui peut en bénéficier ?

Lorsqu'un enfant arrive dans la famille ou que celle-ci connaît une séparation, une maladie, un décès ou une recomposition familiale, par exemple, l'aide et l'accompagnement à domicile peut être proposée. Son objectif : faire intervenir des professionnels à domicile pour aider les parents auprès de leurs enfants ou pour faciliter certaines tâches matérielles, pour une durée ponctuelle.

Les familles qui peuvent en bénéficier ont au moins un enfant à charge de moins de 18 ans, ou attendent leur premier enfant, à naître ou adopté.

Quelles sont les démarches ?

Après une demande déposée auprès d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile conventionné par la Caf, puis une évaluation des besoins, les modalités de l'intervention sont définies entre la famille et le service d'aide à domicile.

Les Caf prennent en charge une partie du coût horaire dont le reste à charge pour les familles est adapté à leurs revenus : il peut varier entre 0,13€/h à 11,88€/h selon le quotient familial.

S'informer sur les services et aides des Caf

Pour connaître le service d'aide et d'accompagnement à domicile proche de chez soi, toute l'information est sur le site des Caf, sur la page dédiée Parents : tout savoir sur l'aide et l'accompagnement à domicile ! et les pages locales de la Caf de son département.

Retrouvez le témoignage de Jessica, dont la famille a bénéficié de l'aide et l'accompagnement à domicile, lors de la naissance prématurée de ses jumeaux.

Des contenus pratiques et des témoignages sont également proposés sur les comptes des réseaux sociaux de la Caf, Instagram et Facebook, dans le magazine Vies de famille, et le podcast Eclaircies.

<https://www.caf.fr/professionnels/presse/publications/chaque-annee-40-000-familles-beneficiaires-de-l-aide-et-de-l-accompagnement-domicile-soutenue-par>